

# FAQ DE L'APPLICATION EvRP

Version 23/01/2014

## Table des matières

1. Je souhaite renseigner comme réalisée une action, mais la case est grisée. ....	2
2. Pourquoi l'inventaire de risques de mon Document Unique PDF et le programme d'actions PDF associé (disponible dans le menu historique) sont différents des onglets « Inventaire des risques » et « Programme d'actions » du menu « Document Unique » ?.....	2
3. Mon directeur ne parvient pas à déclarer le document unique. ....	2
4. Je souhaite changer le directeur de mon unité renseigné dans l'application. ....	2
5. Pourquoi y a-t-il davantage d'actions à réaliser dans le tableau « Suivi du programme d'actions déclaré » que de propositions d'actions validées dans le tableau « Elaboration du document unique » ?.....	3
6. Je souhaite ajouter un validateur pour suppléer à mon directeur d'unité.....	3
7. Je souhaite ajouter, mettre à jour et/ou supprimer un étage et/ou un bâtiment. ....	3
8. Je ne parviens pas à supprimer un local et/ou un poste de travail. ....	3
9. Suite à la mise à jour du document unique, les actions associées ont disparu du menu « Document unique ».....	3
10. Comment identifier l'auteur d'un risque ? .....	3
11. À quoi sert le bilan qui se trouve dans le menu « Historique » ? .....	4
12. Je souhaite mettre à jour l'intitulé d'un local et/ou d'un poste et je ne sais pas comment faire. ....	4
13. Quelle est la différence entre les boutons « Aperçu (PDF) » et « Présentation (PDF) » du menu « Evaluation en cours » ? .....	4
14. Qu'est-ce qu'un risque résiduel ? L'application me propose d'en créer un. ....	4
15. Comment est calculée la cotation ? .....	5
16. Pourquoi la cotation résiduelle n'est-elle pas automatiquement reprise pour le risque dès lors que l'action est renseignée comme « réalisée » ?.....	5
17. Qu'est-ce qu'une cotation résiduelle ? .....	5
18. Pourquoi ne puis-je pas modifier l'évènement redouté d'une cotation résiduelle ?.....	5
19. Que signifie la cotation 0 par rapport à une cotation « classique » ? .....	5

## 1. JE SOUHAITE RENSEIGNER COMME REALISEE UNE ACTION, MAIS LA CASE EST GRISEE.

Pour renseigner dans l'application EVRP qu'une action a été réalisée, il faut qu'une déclaration du document unique de l'unité qui contient cette action ait été effectuée préalablement. La case « réalisée » de chacune de ces actions pourra alors être cochée après avoir renseigné le coût réel et la date de réalisation de l'action.

## 2. POURQUOI L'INVENTAIRE DE RISQUES DE MON DOCUMENT UNIQUE PDF ET LE PROGRAMME D' ACTIONS PDF ASSOCIE (DISPONIBLE DANS LE MENU HISTORIQUE) SONT DIFFERENTS DES ONGLETS « INVENTAIRE DES RISQUES » ET « PROGRAMME D' ACTIONS » DU MENU « DOCUMENT UNIQUE » ?

Le Document Unique est déclaré à un instant t. Il correspond à l'ensemble des risques et des propositions d'actions à l'état validé au moment de la déclaration du document unique par le directeur.

Les onglets « Inventaire des risques » et « Programme d'actions » du menu « document Unique » représentent ce que seront respectivement l'inventaire des risques et le programme d'actions de prévention (fichiers PDF) à la prochaine déclaration. Ces 2 onglets sont donc composés des risques et actions validés (déclarés ou non).

## 3. MON DIRECTEUR NE PARVIENT PAS A DECLARER LE DOCUMENT UNIQUE.

Lorsque le directeur essaie de déclarer le document unique de l'unité, le message suivant s'affiche : **« La déclaration du document unique n'a pu être effectuée, parce que un ou plusieurs risques sont dans un état incompatible avec une déclaration du document unique. »**

Il s'agit d'un message informatif qui signifie qu'il y a actuellement (au moins) un risque dans un état autre que « validé » pour le(s)quel(s) (au moins) une action a été précédemment déclarée et qui n'est pas renseignée ni comme réalisée, ni comme annulée (après suppression de l'action).

Pour pouvoir déclarer le document unique, il vous faut :

- Soit renseigner la/les actions comme réalisée(s) si c'est le cas, soit la/les supprimer si elle(s) ne peu(vent) être réalisée(s). La ou les action(s) apparaîtront alors comme « annulée(s) » dans le bilan associé à la prochaine déclaration du document unique.
- Soit revalider le(s) risque(s) en question, après le/les avoir identifié(s) dans le menu « Document unique » onglet « Inventaire des risques. Ces derniers apparaîtront en rouge et en tête de liste.

## 4. JE SOUHAITE CHANGER LE DIRECTEUR DE MON UNITE RENSEIGNE DANS L'APPLICATION.

Il vous faut vous rapprocher de votre ingénieur sécurité, la mise à jour d'un directeur d'unité ne peut être effectuée que par lui seul.

## 5. POURQUOI Y A-T-IL DAVANTAGE D’ACTIONS A REALISER DANS LE TABLEAU « SUIVI DU PROGRAMME D’ACTIONS DECLARE » QUE DE PROPOSITIONS D’ACTIONS VALIDEES DANS LE TABLEAU « ELABORATION DU DOCUMENT UNIQUE » ?

Une proposition d’action peut contenir plusieurs actions. Ces actions sont comptabilisées individuellement dans ce tableau. Elles ont vocation à être mises en œuvre, la plupart du temps de façon séparée.

## 6. JE SOUHAITE AJOUTER UN VALIDATEUR POUR SUPPLEER A MON DIRECTEUR D’UNITE.

Il vous faut vous rapprocher de votre directeur d’unité pour ajouter ce profil. En effet, seul lui peut ajouter un validateur dans le menu Administration/Utilisateur.

## 7. JE SOUHAITE AJOUTER, METTRE A JOUR ET/OU SUPPRIMER UN ETAGE ET/OU UN BATIMENT.

Il vous faut vous rapprocher de votre Ingénieur Sécurité, la gestion des étages et des bâtiments ne peut être effectuée que par lui seul.

## 8. JE NE PARVIENS PAS A SUPPRIMER UN LOCAL ET/OU UN POSTE DE TRAVAIL.

Après avoir vérifié que ce local et/ou poste de travail n’est plus associé à un risque, il peut arriver qu’il ne soit pas possible de supprimer ce local et/ou poste de travail. Le message suivant s’affiche : « La suppression n’a pu s’effectuer, au moins un risque est encore lié à cette localisation. Pour pouvoir supprimer cette localisation, vous devez supprimer toutes les références à cette localisation ou celles qui en dépendent dans les risques visibles. »

Pour supprimer un local et/ou un poste de travail, celui-ci ne doit plus être associé à un risque. Si vous ne visualisez aucun risque restant associé à ce local ou ce poste de travail, il se peut toutefois qu’il le soit toujours à un risque « en cours de rédaction ». En effet, dans ce cas-là, le risque n’est visible que par son auteur. Vous devez donc vous rapprocher de l’auteur du risque associé au local ou au poste de travail que vous souhaitez supprimer.

*Remarque : L’auteur d’un risque n’est pas forcément un utilisateur qui possède le profil « Auteur », cela peut être un autre Assistant de Prévention de l’unité, un validateur voire le directeur lui-même.*

## 9. SUITE A LA MISE A JOUR DU DOCUMENT UNIQUE, LES ACTIONS ASSOCIEES ONT DISPARU DU MENU « DOCUMENT UNIQUE ».

Pour mettre à jour un risque, il est nécessaire de le dé-valider (sauf si vous créez un risque résiduel). La dévalidation d’un risque entraîne automatiquement la dévalidation de l’éventuelle proposition d’actions associée. Il est donc nécessaire de valider à nouveau cette proposition pour qu’elle réapparaisse dans le menu « Document unique ».

## 10. COMMENT IDENTIFIER L’AUTEUR D’UN RISQUE ?

Si le risque n’a encore jamais été validé, sa référence apparaît avec les 3 premières lettres du prénom de l’auteur suivies d’un chiffre. Si le risque est validé, il prend la référence RXX/YYYY, où XX représente un chiffre et est incrémenté à chaque fois qu’un risque est validé. Et où YYYY représente l’année au cours de laquelle le risque a été validé.

Dans tous les cas, pour identifier l’auteur d’un risque, indépendamment des profils, il suffit de survoler avec la souris la référence du risque. Le nom de son auteur apparaîtra dans une infobulle.


## 11. À QUOI SERT LE BILAN QUI SE TROUVE DANS LE MENU « HISTORIQUE » ?

Chaque fois que le document unique est déclaré par le directeur d'une structure, un bilan est généré. Il reprend le précédent programme d'actions et ajoute pour chaque action qui le composait un statut :

- En cours, si l'action n'a pas été renseignée comme « réalisée ».
- Annulée, si l'action a été supprimée.
- Réalisée, si l'action a été renseignée comme « réalisée ». Dans ce cas, le coût réel et la date de réalisation effective sont précisés.

Ce bilan permet de garder une traçabilité de la mise en œuvre des actions de prévention d'une structure « tout au long de sa vie ».

## 12. JE SOUHAITE METTRE A JOUR L'INTITULE D'UN LOCAL ET/OU D'UN POSTE ET JE NE SAIS PAS COMMENT FAIRE.

Il suffit d'aller dans le menu Administration/Localisations et choisir le bâtiment puis l'étage correspondant et de cliquer sur le bouton  pour éditer le local et notamment son intitulé. La modification sera immédiatement répercutée dans les menus de l'application et dans le Document Unique (PDF) à la prochaine déclaration.

## 13. QUELLE EST LA DIFFERENCE ENTRE LES BOUTONS « APERÇU (PDF) » ET « PRESENTATION (PDF) » DU MENU « EVALUATION EN COURS » ?

Le bouton « Aperçu (PDF) » permet de générer un document PDF de l'évaluation des risques en cours en tenant compte des filtres du tableau bord actifs (Menu « Tableau de bord »). Il constitue un document opérationnel pour vérifier sur place l'évaluation des risques d'une localisation, tel un document de travail. Les risques sont classés par référence croissante.

*Remarque : À ce jour, les tris possibles (priorité, référence, etc.) dans le menu « Evaluation en cours » ne sont pas pris en compte pour la génération du fichier Aperçu PDF.*

Le bouton « Présentation (PDF) » permet de générer un document PDF composé de l'ensemble des risques et propositions d'actions avec les statuts suivants :

- En attente de validation (Approuvés par un Assistant de Prévention).
- Validés (En attente de déclaration par le directeur).

Ce document a pour vocation d'être présenté :

- Pour avis en CHSCT ou toute autre instance de concertation (conseil d'unité, de laboratoire, département, service, etc.).
- À la direction de l'unité, puisqu'il permet d'afficher pour chaque risque les potentielles plusieurs propositions d'actions à arbitrer par le Directeur (rappel : une seule proposition d'actions peut être validée).

## 14. QU'EST-CE QU'UN RISQUE RESIDUEL ? L'APPLICATION ME PROPOSE D'EN CREER UN.

Un risque résiduel correspond à un risque dont le niveau de maîtrise a évolué après mise en place d'actions de prévention. Il est conseillé de répondre « oui » à la demande de création d'un risque résiduel lorsque l'action réalisée change significativement les modalités d'exposition.

La création d'un risque résiduel se concrétise dans l'application par la création d'un nouveau risque dont la référence est reprise du risque d'origine, avec un suffixe qui s'incrémente (RXX/2010 devient RXX.01/2010) : ce risque est à l'état « en attente d'approbation » permettant à l'assistant de prévention de le mettre à jour sans être obligé de passer par la phase de dévalidation.

Le risque original n'est plus visualisé dès que le risque résiduel est validé.

## 15. COMMENT EST CALCULÉE LA COTATION ?

Chaque risque est coté en fonction de son niveau de maîtrise et de sa probabilité d'occurrence (incidence du risque notée I) et de la gravité de l'évènement redouté associé (noté ER). La cotation d'un risque est ainsi représentée sous la forme I.ER. L'incidence du risque, représentée par l'indice I variant de 20 et 100, est fonction des moyens de prévention en place, du nombre de personnes exposées et de la fréquence d'exposition de ces derniers. La gravité correspond aux conséquences de l'évènement redouté.

Elle est représentée par un indice ER pouvant prendre les valeurs suivantes :

- 100 pour un accident pouvant entraîner un décès / Maladie professionnelle à forte mortalité.
- 80 pour un accident pouvant entraîner un handicap à vie / Maladie professionnelle à faible mortalité.
- 50 pour un accident pouvant entraîner un handicap temporaire ou nécessitant un suivi médical / Maladie professionnelle peu handicapante.
- 20 pour des blessures légères, désagrément, gêne.

La priorité du risque (de 1 à 4) est fonction de cette cotation.

## 16. POURQUOI LA COTATION RESIDUELLE N'EST-ELLE PAS AUTOMATIQUEMENT REPRISE POUR LE RISQUE DES LORS QUE L'ACTION EST RENSEIGNEE COMME « REALISEE » ?

La cotation résiduelle n'est qu'une information permettant de définir la pertinence de la proposition d'actions, ce pourquoi il n'y a pas d'automatisme. La cotation du risque doit être manuellement « recalculée » au moment de la mise à jour du risque qui fait suite à la mise en œuvre de l'action.

## 17. QU'EST-CE QU'UNE COTATION RESIDUELLE ?

Il s'agit de la cotation estimée du risque en tenant compte de la réalisation d'une proposition d'actions. Elle est calculée dans l'onglet proposition d'action.

## 18. POURQUOI NE PUIS-JE PAS MODIFIER L'ÉVÈNEMENT REDOUTÉ D'UNE COTATION RESIDUELLE ?

La cotation évolue logiquement après la mise en œuvre d'une action de prévention qui doit aboutir, dans la plupart des cas, à une baisse de l'incidence du risque. Le plus souvent il s'agit de la mise en place de nouveaux moyens de prévention individuels et/ou collectifs. L'évènement redouté est quant à lui lié à la nature même du danger considéré. Indépendamment de tous les moyens de prévention mis en place ou que l'on souhaite mettre en place, l'évènement redouté (et donc la gravité potentielle) sera toujours le même. C'est la raison pour laquelle une fois que l'évènement redouté a été défini lors de la cotation d'un risque, celui-ci ne peut plus être modifié pour le calcul d'une cotation résiduelle.

## 19. QUE SIGNIFIE LA COTATION 0 PAR RAPPORT À UNE COTATION « CLASSIQUE » ?

La mise en œuvre d'une action peut aboutir à la suppression du danger initial et donc du risque d'exposition qu'il représente. S'il n'y a plus de risque, il n'y a plus d'évaluation du risque. La cotation 0 correspond ainsi à la suppression du risque par suppression du danger initial.

*Remarque : Dès lors qu'une proposition d'actions de cotation 0 est renseignée comme « réalisée », le risque associé apparaît en gris avec la mention « supprimé » dans le menu « Document unique, onglet « Inventaire des risques ». À la déclaration suivante, ce risque « supprimé » disparaît du document unique et de l'évaluation en cours. (Il reste cependant dans la base de données de l'unité).*